



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 janvier 2017**

**PRESENTS** : Mr BECKER Paul, Maire, Mr JORLAND Henri, JOUFFROY Guigone, Adjoint  
Mme CAIRE Marie Christine, Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck,  
Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET Nathalie, Mr TAILLIART Romaric,

**Absent excusé** : Mr MARCHETTO Jocelyn

**Secrétaire de Séance** : Mr TAILLIART Romaric

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du conseil communal du 8 décembre 2016 est adopté.

**2°) DELIBERATION PLUI**

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR a introduit de profondes modifications dans la pratique de l'urbanisme; Son article 136 modifie l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit le transfert de plein droit, aux Communautés d'Agglomération existantes, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu de Carte Communale.

Ce transfert interviendra, conformément aux dispositions législatives le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de loi, soit le 27 mars 2017, sauf minorité de blocage de 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population.

La commune a donc la possibilité de faire connaître son éventuelle opposition.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal a émis son opposition.

**3°) DELIBERATION OUVERTURE DE CREDIT**

Suite à la demande de la trésorerie il convient d'ouvrir des crédits au budget communal; il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin d'ouvrir des crédits au compte 73925 « Fonds péréqu. Interco et commun. » (422€) en prélevant sur le compte 022 « Dépenses imprévues » et au compte « Restauration des œuvres d'art » pour + 2710€ en prélevant sur le Compte 2128 « Autres Agenc. et aménag » - 2710€

**4°) REVISION P.L.U.**

Madame BRANLY demande à la mairie s'il y a d'autres éléments remarquables à répertorier autres que ceux qui ont été déjà identifiés sur la commune (arbres remarquables, parcs,), notamment relevant du petit patrimoine naturel ou du patrimoine bâti.

Autre que les éléments déjà répertoriés (Amandier, Chêne au Pillottes, Parc du château, Parc BICHOT, bosquets ) le conseil émet les idées suivantes: Lavoir, Calvaire, Soues à cochons,

**5°) PIGNON NORD DE LA MAIRIE**

Deux devis :

- L'ensemble du pignon tout enduit: 4407.60€

- Une partie enduite et une partie laissée en pierres apparentes avec jointement : 4 279.44€

Le devis choisi est de 4 279.44€.

**6°) CIMETIERE**

Est-ce qu'il y a lieu de faire la reprise des dernières tombes ?

Après réflexion, il ne serait pas nécessaire de procéder à la dernière tranche de reprise des tombes: une vingtaine d'emplacements sont libres à ce jour et nous souhaitons préserver le patrimoine que représente les anciennes tombes.

Monsieur l'adjoint doit rencontrer une personne de la société ELABOR pour avoir son avis et demander un nouveau plan du cimetière tenant compte des emplacements libres.

MAIRIE  
DE  
TAILLY



Département  
de la  
Côte-d'Or  
Canton Beaune-Sud

**7) INFORMATIONS URBANISME**

Les pièces manquantes au dossier de demande de permis de construire du projet de cuverie LA GALOPIERE ont été fournies. Ce projet nécessite un renforcement du réseau électrique et donc la création d'un PEPE (participation pour équipement public exceptionnel). Le permis peut être refusé car nous sommes dans l'incapacité de calculer la répartition du montant de la participation entre le pétitionnaire et la commune...

Des habitants du quartier de la rue des eaux ont manifesté leurs craintes dues aux éventuelles nuisances d'une telle installation et une personne est prête à déposer un recours si le P.C. est accordé.

Mr le maire doit rencontrer à nouveau le pétitionnaire.

Le dernier terrain disponible en Zone artisanale a été vendu à Mr Rossignol.

**8) REFLEXION COMMUNES NOUVELLES**

La réforme des collectivités territoriales incite les communes à fusionner...Nous engageons une réflexion concernant l'éventuelle fusion avec des communes voisines....

**9) CANALISATION EAU PLUVIALE SUR LE TERRAIN "MOZZO"**

Une canalisation municipale d'eaux pluviales doit être déplacée. Cout des travaux prévus à charge de la commune :3300€. Le projet de convention de servitude proposé par monsieur le Maire a été accepté par les 2 propriétaires concernés.

**10) PANNEAUX ELECTORAUX**

Nous commandons 10 panneaux d'affichage électoraux réglementaires (potentiel de 20 candidats)

**11) TERRAIN DE JEUX « Passerotte »**

Voir pour le contrôle des jeux selon législation.

**12) PLAQUETTE BIODIVERSITE**

Mr le maire rappelle qu'une plaquette concernant le recensement de la biodiversité dans la commune a été remise par la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte d'Or.

**12) GALETTE**

Dimanche 8 janvier 2017 à 16 h

**13) VŒUX**

Vendredi 13 janvier 2017 à 19 h

**14) QUESTIONS DIVERSES**

- Affaissement de l'allée piétonnière Rue du Champ Guillaume: avant de faire réaliser des travaux par une entreprise, nous allons demander l'avis des cantonniers.
- Ragondins : Il semble que de nombreux ragondins soient encore le long du Riot : le piégeur doit être à nouveau contacté.
- Empêcher les voitures de passer à côté de l'écluse/ralentisseur rue du Champs Guillaume
- Grille pour l'entrée de l'église

**Prochain Conseil Municipal le 9 février 2017**